

Compte rendu de séance

Séance du 10 Juillet 2020

L' an 2020 et le 10 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Socio-Culturel lieu exceptionnel de séance, sous la présidence de MEREAU Pascal Maire

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : SENECHAL Andrée, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier, DESNOUES Philippe, LEVEQUE Arnaud

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BRUNET Aurélie à M. MEREAU Pascal, CUVIGNY Noémie à M. BARREAU Pascal, M. PETIT Hervé à M. COPETTO Olivier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 04/07/2020

Date d'affichage : 04/07/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE
le : 17/07/2020
et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAGNAT Sabine

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29/06/2020 : En l'absence de remarque, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, Monsieur le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- *COVID-19 : frais de désinfection des salles communales mises en location ou à disposition*
- *Désignation du représentant du conseil à la commission de contrôle des listes électorales*

Le conseil donne son accord

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ELECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS - 2020_07_01

COVID-19 : FRAIS DE DESINFECTION DES SALLES COMMUNALES MISES EN LOCATION OU A DISPOSITION - 2020_07_02

ELECTIONS SENATORIALES DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

réf : 2020_07_01

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-15 à L.2121-18, L.2121-26 et L.2122-17 .

Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293, et R.131 à R.148 ;

Vu la loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-831 du 02 juillet 2020 fixant le nombre de délégués, de délégués suppléants et de délégués supplémentaires à élire par les conseils municipaux et le mode de scrutin ,

Considérant que les délégués sont appelés à voter aux élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020

Considérant que, pour la commune de VILLEQUIERS, le nombre à désigner est de un (1) délégué et de trois (3) suppléants ;

Après mise en place du bureau électoral constitué de Monsieur le maire, Messieurs Alain BLONDEAU et Philippe DESNOUES conseillers les plus âgés, Messieurs Arnaud LEVEQUE et Olivier COPETTO conseillers les plus jeunes, Madame Sabine VAGNAT désignée comme secrétaire, il est procédé à l'élection du délégué et de ses suppléants.

Le scrutin a lieu à bulletin secret.

ELECTION DU DELEGUE

Monsieur Pascal BARREAU se porte candidat

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

Pascal BARREAU : 11 voix, élu délégué et a déclaré accepter le mandat,

ELECTION DES SUPPLEANTS

Monsieur Hervé PETIT, Mesdames Sabine VAGNAT et Noémie CUVIGNY se portent candidats.

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Hervé PETIT : 11 voix, élu suppléant et a déclaré accepter le mandat,

Sabine VAGNAT : 11 voix, élu suppléant et a déclaré accepter le mandat,

Noémie CUVIGNY : 11 voix, élu suppléant et a déclaré accepter le mandat.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

COVID-19 : FRAIS DE DESINFECTION DES SALLES COMMUNALES MISES EN LOCATION OU A DISPOSITION réf : 2020_07_02

VU le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

VU le décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant qu'il incombe à chaque organisateur d'évènement de faire respecter les gestes barrières et la distanciation sociale ;

Considérant qu'il incombe à chaque propriétaire de salle de procéder au nettoyage (désinfection) avant et après chaque location ou mise à disposition, d'organiser les entrées et les sorties etc...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer à 80 € les frais de désinfection (main d'œuvre et produits) venant en supplément de la location ou de la mise à disposition des salles communales (foyer socio-culturel et salle associative) ;
- d'appliquer ces frais à compter de ce jour et pendant toute la durée de cette période épidémique.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Composition de la commission de contrôle des listes électorales :

Après chaque renouvellement intégral du conseil municipal, il convient de procéder au renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales. Cette commission est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer (hors maire et adjoints) : M.Olivier COPETTO assumera ce rôle
- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet (parmi 3 noms d'administrés proposés hors membres du conseil municipal)
- d'un délégué désigné par le président du TGI (parmi 3 noms d'administrés proposés hors membres du conseil municipal)

Répartition des commissions communautaires de La Septaine :

COMMISSIONS	REPRESENTANT TITULAIRE	REPRESENTANT SUPPLEANT
<i>Développement économique</i>	Hervé PETIT	Olivier COPETTO
<i>Tourisme/Culture</i>	Philippe DESNOUES	Olivier COPETTO
<i>Travaux/Bâtiments/Voies</i>	Pascal BARREAU	Arnaud LEVEQUE
<i>Environnement</i>	Sabine VAGNAT	Arnaud LEVEQUE
<i>Affaires scolaires</i>	Noémie CUVIGNY	Aurélié BRUNET
<i>Inter-génération</i>	Alain BLONDEAU	Andrée SENECHAL

A 19h20 Pascal BARREAU quitte la séance pour déposer à la mairie d'AVORD, le procès-verbal de la désignation du délégué du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Attribution logement communal :

Vacant depuis le 01/07/2020, le logement communal situé 8, place de l'église a fait l'objet de 2 demandes. Après étude il est décidé d'attribuer ce logement, à compter du 1er septembre, à M. Maxime CHAINEAUX et sa famille.

Projets culturels :

Compte-tenu du nombre d'absents, ce point sera abordé lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- problème de "dépôt de véhicules" rue du Château. Olivier COPETTO prendra contact avec la personne concernée pour trouver une solution afin de procéder rapidement à l'évacuation des voitures.

- prochain conseil municipal : mercredi 16/09/2020 à 18h.

Séance levée à: 20h15

En mairie, le 17/07/2020
Le Maire
Pascal MEREAU

